



RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Collège Centennial

Juin 2019

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège Centennial s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Centennial, couvrant la période d'observation du début septembre 2016 à la fin décembre 2017 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 18 décembre 2017. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 24, 25 et 26 avril 2018². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études (*College Council*), la régie du Collège, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Centennial, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre le commissaire, M. Robert Kavanagh, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Normand W. Bernier, directeur général à la retraite du Collège Vanier, M^{me} Réjeanne Gagnon, conseillère pédagogique du Cégep de l'Outaouais, et M^{me} Katherine McWhaw, coordinatrice au Service d'assurance de la qualité et de la planification du Collège Dawson. Le comité était assisté de M^{me} Evelyne Drouin, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Collège Centennial est un établissement anglophone d'enseignement collégial privé subventionné situé sur l'île de Montréal. Il constitue le secteur collégial de l'Académie Centennial, qui offre également de l'enseignement secondaire. Alors que l'Académie a été fondée en 1969, le Collège existe depuis 1972. Le Collège se donne comme mission d'amener les étudiants, à travers l'innovation et la collaboration, à devenir des apprenants autonomes et résilients. Il offre le programme préuniversitaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC) *Sciences humaines*, décliné en deux profils, ainsi que le cheminement *Tremplin DEC*. Au cours de la période d'observation, l'offre de formation est demeurée stable.

Le Collège accueille des étudiants présentant des besoins d'apprentissage diversifiés, notamment des étudiants ayant reçu un diagnostic de troubles d'apprentissage ou d'adaptation ou des étudiants ayant échoué dans d'autres établissements. Cette population étudiante a amené le Collège à adopter une approche pédagogique particulière, la conception universelle des apprentissages (*Universal Design for Learning*). Au cours de la période d'observation, le nombre d'étudiants a légèrement diminué, s'établissant à 174 à la fin de 2017. Le nombre d'employés a également légèrement diminué au cours de cette même période, s'établissant à 7 employés à temps complet et à 16 employés à temps partiel à la fin de 2017. De ces 23 employés, 3 faisaient partie du personnel de direction, 12 du personnel enseignant, 4 du personnel professionnel et 4 du personnel de soutien. Le Collège comprend une Direction des études dédiée uniquement au secteur collégial qui relève de la Direction générale qui, elle, est à la tête à la fois des secteurs secondaire et collégial. La Direction des études est appuyée par l'équipe dédiée à la réussite des étudiants (*Student Success Team*) et par l'équipe responsable de la conception universelle des apprentissages (*UDL Team*). Au cours de la période d'observation, la personne ayant occupé le poste de directeur général est demeurée la même, mais celles ayant assumé les fonctions de directeur des études et de président du conseil d'administration ont changé.

La démarche d'autoévaluation

La démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Collège Centennial s'est étalée du début septembre 2016 à la fin décembre 2017. Le Collège n'a pas produit de devis d'évaluation. Il a retenu un enjeu pour sa démarche d'autoévaluation, soit les nombreux changements des membres de son personnel qui ont rendu difficile la collecte de données pour les sessions ayant précédé l'exercice. Un comité, composé de la directrice générale, de la directrice des études, du registraire, de la

spécialiste de la conception universelle des apprentissages (*Universal Design for Learning Specialist*), de la conseillère des étudiants (*Wellness Coach*) et du coordonnateur du Collège (*College Coordinator*), a été formé pour mener la démarche d'autoévaluation. Ce comité a été responsable de déterminer les mécanismes à considérer dans le cadre de la démarche d'autoévaluation, de conduire la collecte et l'analyse des données, de dégager les bonnes pratiques, les zones d'amélioration ainsi que les pistes d'action concernant les mécanismes considérés et de rédiger le rapport d'autoévaluation. Les données examinées au cours de cette opération ont été de nature statistique, documentaire et perceptuelle. Ainsi, des données statistiques, constituées par exemple de statistiques relatives au cheminement scolaire des étudiants, et des données documentaires, composées entre autres de politiques et de règlements institutionnels, ont été analysées. Les données perceptuelles sont issues de consultations menées chaque session auprès des étudiants et des professeurs. La Commission des études et le conseil d'administration ont été tenus informés à différentes étapes de la démarche d'autoévaluation. Enfin, le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration le 20 avril 2018.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

En ce qui concerne la qualité de ses programmes d'études, le Collège dispose d'une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) dont la dernière version a été adoptée en février 2014. La Commission a jugé, dans son évaluation de juin 2014, que cette politique est satisfaisante et comprend la plupart des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La politique a depuis été révisée à deux reprises sans que le conseil d'administration en adopte une nouvelle version. Par la mise en œuvre de sa PIEP, le Collège vise notamment à intégrer l'évaluation de programme dans son processus de planification et de révision, à préciser un ensemble de principes et de procédures permettant de mener des évaluations de programme susceptibles d'appuyer la prise de décision et de développer une culture d'amélioration continue basée sur la collecte et l'analyse de données fiables et variées. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de ce mécanisme.

En ce qui concerne la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, le Collège dispose d'une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) dont la dernière version a été adoptée en juin 2013. La Commission a jugé cette politique partiellement satisfaisante dans son évaluation de janvier 2014. À cet égard, elle a recommandé au Collège, d'une part, d'inclure dans ses plans de cours tous les éléments prescrits par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et, d'autre part, d'inclure dans sa politique une évaluation finale de type synthèse dont la pondération doit être suffisante pour être déterminante dans la réussite d'un cours. La politique a depuis été révisée à deux reprises sans que le conseil d'administration en adopte une nouvelle version. Par la mise en œuvre de sa PIEA, le Collège vise notamment à assurer la cohérence et l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, à situer

l'évaluation comme partie intégrante du processus d'apprentissage des étudiants et à promouvoir l'importance et l'utilité de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de ce mécanisme.

En ce qui a trait à sa planification liée à la réussite, le Collège s'est doté d'un plan de réussite. En mars 2016, le Collège a adopté le *Plan de réussite 2016-2021* que la Commission a évalué en mai 2016 pour juger qu'il est de qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Direction générale est responsable de veiller à la mise en œuvre de ce mécanisme.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège dispose d'une PIEP conçue pour contribuer à l'amélioration continue de son programme d'études. La politique prescrit une évaluation continue de son programme à raison de quatre ou cinq cours évalués chaque session, pour amener le Collège à réaliser l'évaluation complète de son programme en deux ans. La PIEP précise, d'une part, qu'un rapport d'évaluation partiel contenant les données analysées au cours d'une session est élaboré chaque session et, d'autre part, qu'un rapport d'évaluation complet comprenant l'ensemble des données analysées au cours des quatre sessions précédentes est produit tous les deux ans. La politique indique que les données colligées permettent l'évaluation des six critères proposés par la Commission, soit la pertinence du programme d'études, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources aux besoins de formation, l'efficacité du programme d'études ainsi que la qualité de sa gestion. Toutefois, ni le rapport d'autoévaluation ni la visite d'audit n'ont permis à la Commission de consulter des rapports d'évaluation de programme, ce qui l'amène à conclure qu'aucun rapport d'évaluation de programme, qu'il soit partiel ou complet, n'a été préparé au cours de la période d'observation. Par contre, les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite permettent par ailleurs à la Commission de constater que la Direction des études partage de nombreuses données avec les professeurs. Ainsi, chaque session, ceux-ci reçoivent par exemple les résultats de sondages menés auprès des étudiants et prennent connaissance de l'évolution des taux de réussite des cours. La visite a cependant permis à la Commission de constater que ces échanges d'information ne s'inscrivent pas dans une démarche structurée d'évaluation continue du programme et ne permettent pas de poser un jugement sur l'ensemble du programme. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de mettre en œuvre sa PIEP et de se doter de mécanismes de façon à procéder à l'évaluation de son programme d'études selon les critères et la périodicité prévus dans sa politique.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

En ce qui concerne la **pertinence** de son programme d'études, le Collège affirme établir un profil de sortie à partir des sondages menés chaque session auprès des étudiants et des finissants. Cependant, les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite amènent la Commission à constater que les questions y apparaissant ne permettent pas au Collège de colliger des données suffisantes concernant la pertinence de son programme d'études et l'appréciation des étudiants au regard de la formation reçue, celles-ci portant davantage sur les caractéristiques des étudiants et sur les ressources offertes pour soutenir leur réussite et leur persévérance. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège soutient avoir des liens étroits avec une université, mais ne pas mettre en œuvre des mécanismes en collaboration avec elle lui permettant de veiller à la pertinence de son programme d'études et de connaître son appréciation au regard des compétences des étudiants. Parmi les actions envisagées, il affirme vouloir développer des mécanismes de liaison avec cette université où la majorité de ses diplômés poursuivant des études universitaires est admise. Enfin, la visite a permis à la Commission de constater que le Collège n'analyse pas de façon systématique les données disponibles pour l'ensemble du réseau concernant l'admission des étudiants à l'université. En conséquence, comme prévu dans ses pistes d'action,

la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes pour veiller à la pertinence de son programme d'études, notamment en suivant les taux d'admission à l'université de ses étudiants et en recueillant la perception de ses étudiants sur la formation reçue.

En ce qui a trait à la **cohérence** de son programme d'études, le Collège s'appuie sur ses processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des planifications des 15 semaines de cours (*15-weeks plans*). Le plan de cours précise notamment la compétence et les objectifs du devis ministériel auxquels le cours est rattaché et indique la nature, le pourcentage et la description de chacune des évaluations prévues au cours. Un calendrier, répertoriant le contenu et les évaluations pour chacune des semaines du cours, y est également inclus. Tous les plans de cours comprennent des références à des articles de la PIEA de même que le code de conduite (*Code of Conduct*) destiné aux étudiants. La

planification des 15 semaines de cours constitue quant à elle un complément au plan de cours. Sous forme de calendrier, elle présente, pour chacune des semaines du cours, le contenu, les objectifs, le niveau de complexité des tâches, les stratégies pédagogiques, les évaluations de même que les activités d'apprentissage autant en classe que hors classe. La planification des 15 semaines de cours est remise aux étudiants au même moment que le plan de cours. Pour produire ces documents, les professeurs disposent de gabarits. Une fois élaborés, les plans de cours et les planifications des 15 semaines de cours sont déposés à la Direction des études qui procède à leur approbation et effectue le suivi auprès des professeurs si des modifications doivent être apportées à des documents. Par ailleurs, la visite a permis à la Commission de constater qu'un seul professeur donne tous les cours d'une même discipline, ce qui contribue à assurer la progression du niveau de difficulté des apprentissages réalisés par les étudiants. De plus, le travail collaboratif constant et impliquant tous les professeurs permet, dans une certaine mesure, de veiller à la cohérence du programme d'études puisque des liens explicites entre les apprentissages sont faits auprès des étudiants d'un cours à un autre. Les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite permettent toutefois à la Commission de constater que le comité responsable de la conception universelle des apprentissages (*UDL Committee*) et le conseil étudiant (*Student Council*), dont les mandats touchent notamment des aspects de la cohérence du programme d'études, n'étaient pas actifs au cours de la période d'observation. Lors de la visite, le Collège a affirmé son intention de relancer ces instances. La visite a également permis à la Commission de constater que le Collège ne dispose pas de mécanisme lui permettant d'avoir une vue d'ensemble de son programme d'études et une compréhension commune de ses exigences. La Commission **suggère** donc au Collège de mettre en œuvre des mécanismes pour lui permettre d'avoir une vue d'ensemble de son programme d'études et une compréhension commune de ses exigences.

En ce qui concerne la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**, le Collège vise, à travers la conception universelle des apprentissages, à amener ses étudiants à acquérir cinq compétences transversales d'apprentissage (*learning skills*) en vue de favoriser leur réussite. Ce modèle d'intervention basé sur la recherche empirique propose la mise en place d'environnements d'apprentissage flexibles capables de s'adapter aux différentes façons dont les individus apprennent. Ainsi, chacun des cours offerts au Collège fournit des modes de représentation variés pour donner aux étudiants différents moyens d'acquérir les compétences, des modes d'expression variés pour leur permettre de démontrer leur maîtrise des compétences et des modes d'engagement variés pour exploiter les intérêts des étudiants afin de maintenir leur motivation. Toutes les interventions menées auprès des étudiants, que ce soit en classe ou hors classe, sont guidées par cette approche. Pour favoriser le déploiement de cette approche, la spécialiste de la conception universelle des apprentissages accompagne les professeurs. Des rencontres portant exclusivement sur des enjeux pédagogiques et réunissant l'ensemble des professeurs avec des membres de la Direction des études sont également tenues chaque semaine. La visite a permis à la Commission de constater qu'elles constituent des moments privilégiés d'échanges entre les professeurs concernant l'expérience acquise et

l'expertise développée. Divers moyens sont par ailleurs mis en œuvre pour répondre aux besoins d'encadrement des étudiants. Parmi eux, les ateliers hebdomadaires à l'intention des étudiants de première session (*Weekly Workshops*) au cours desquels un professeur est présent pour les soutenir et l'espace C (*C-Space*), une période supplémentaire obligatoire d'une heure par semaine pour chaque cours permettant aux étudiants de travailler activement sur les contenus et de poser des questions aux professeurs. De plus, la conseillère des étudiants rencontre chacun d'entre eux à l'admission pour déterminer leurs besoins et procède à un suivi de chacun d'entre eux tout au cours de leur cheminement scolaire. Les étudiants participent en outre à une journée d'orientation à l'admission au cours de laquelle toutes les ressources leur sont présentées. Finalement, des rencontres individuelles à la mi-session entre les étudiants et chacun de leurs professeurs se tiennent, ce qui permet au besoin d'ajuster les interventions et d'offrir des ressources à ceux-ci. La Commission estime que l'encadrement offert par le Collège à ses étudiants constitue une force majeure pour favoriser leur réussite.

En ce qui a trait à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation, le Collège utilise, chaque année, un sondage auprès des professeurs pour déterminer les besoins de son programme d'études concernant les ressources matérielles et financières. La Commission souligne que, au cours de la période d'observation, le Collège a été déplacé dans des locaux temporaires; la visite lui a toutefois permis de constater que divers moyens ont été déployés afin que la répartition des ressources réponde prioritairement aux besoins de formation. Concernant spécifiquement ses ressources humaines, le Collège procède à l'évaluation de ses professeurs de deux manières. D'abord, un sondage est mené auprès des étudiants chaque session. Ensuite, les professeurs sont observés par la directrice générale chaque session pendant un de leurs cours. Ces deux opérations visent notamment à vérifier l'application de la conception universelle des apprentissages auprès des étudiants. Autant les résultats du sondage que les notes d'observation en classe peuvent mener à un suivi individuel par la directrice générale auprès des professeurs si des ajustements doivent être apportés. Les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite ont permis à la Commission de constater que des formations sont offertes aux professeurs en fonction des constats qui émanent de ces évaluations semestrielles. Au cours de la période d'observation, le Collège a par ailleurs procédé à l'embauche de la conseillère des étudiants dont le mandat, en collaboration avec les professeurs, est notamment d'effectuer le suivi individuel de chacun des étudiants. La conseillère des étudiants fait partie de l'équipe dédiée à la réussite des étudiants. Cette instance, composée de la conseillère des étudiants, de la spécialiste de la conception universelle des apprentissages et du coordonnateur du Collège, a notamment comme mandat de recueillir les commentaires des étudiants concernant le travail de leurs professeurs, ce qui peut mener à un suivi auprès d'eux si des ajustements doivent être apportés. Au moment de la visite, le Collège venait de procéder à la production et à la diffusion du manuel de bord (*Onboard Manual*) à l'intention des professeurs. La Commission a pu constater que ce document contient toutes les informations nécessaires de même que des outils pour l'élaboration de matériel pour

amener les professeurs à appliquer la conception universelle des apprentissages dans leurs cours.

En ce qui concerne l'**efficacité** de son programme d'études, le Collège collige des données concernant la réussite des cours par ses étudiants, mais ne recueille pas de façon systématique des données sur la persévérance et la diplomation de ses étudiants. Pour favoriser l'intégration des étudiants, la conseillère des étudiants rencontre chacun d'entre eux à l'admission afin de recueillir des informations concernant leur profil, ce qui permet de déterminer leurs besoins particuliers et de proposer les ressources appropriées. Concernant l'évaluation des apprentissages des étudiants, la Direction des études approuve chacune des épreuves finales de cours et des balises pour l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme (ESP) sont établies. La visite a toutefois amené la Commission à observer que le Collège n'analyse pas les données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements, ce qui lui permettrait notamment de vérifier qu'une proportion acceptable de ses étudiants termine le programme d'études dans des délais raisonnables. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes pour veiller à l'efficacité de son programme d'études, notamment en mettant en place un système d'information lui permettant de colliger et d'analyser des données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements.

En ce qui a trait à la **qualité de la gestion** de son programme d'études, le Collège s'est doté d'un manuel de bord à l'intention des professeurs pour leur transmettre des informations concernant l'application de la conception universelle des apprentissages dans les cours. Toutefois, la visite a amené la Commission à observer que le Collège ne dispose pas de documents lui permettant de présenter son programme d'études aux professeurs et aux étudiants. C'est lors de la journée d'orientation à l'admission que les étudiants reçoivent quelques informations concernant le programme d'études et les mesures de soutien offertes. Les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite amènent par ailleurs la Commission à constater que de nombreuses pratiques de collaboration sont déployées par les professeurs. Ainsi, les rencontres hebdomadaires réunissant l'ensemble des professeurs avec des membres de la Direction des études permettent le partage d'expérience et d'expertise. De plus, l'environnement physique dans lequel évoluent les professeurs favorise, dans une certaine mesure, l'approche-programme. En effet, puisqu'ils partagent tous le même bureau, les professeurs se concertent continuellement sur les stratégies pédagogiques qu'ils privilégient. Or, la visite a permis à la Commission de constater qu'il n'existe pas, au Collège, de mécanisme pour veiller à la coordination de programme ou à la coordination de département. À cet égard, la Commission estime que le Collège gagnerait à clarifier les responsabilités des comités et des intervenants. La Commission rappelle finalement que le Collège ne dispose pas de données suffisantes lui permettant de dégager un portrait global de son programme d'études et d'en déterminer les

forces et les points à améliorer. La Commission **suggère** donc au Collège de mettre en œuvre des mécanismes pour s'assurer qu'il dispose de données suffisantes de manière à dégager un portrait global de son programme d'études lui permettant d'en déterminer les forces et les points à améliorer, ainsi que les actions qui en découlent.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La visite a permis à la Commission de constater que le Collège procède à une révision de sa politique chaque session pour l'adapter aux pratiques observées chez ses intervenants. Ainsi, la PIEP a été actualisée à deux reprises au cours de la période d'observation sans toutefois que le conseil d'administration en adopte une nouvelle version. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège précise vouloir adopter une nouvelle version de sa PIEP au cours de l'année 2018. Considérant l'importance d'une prise en charge institutionnelle de l'évaluation de son programme d'études, la Commission **suggère** au Collège d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEP par le conseil d'administration. À la lumière de ces observations, la Commission estime que la gestion des mécanismes témoigne en partie de la capacité du Collège à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de son programme d'études.

En somme, le Collège Centennial met en œuvre des mécanismes pour veiller à l'un ou l'autre des aspects de son programme d'études, mais ne démontre pas toujours sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. Parmi ces mécanismes, la Commission souligne les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des planifications des 15 semaines de cours de même que les pratiques et les outils implantés pour soutenir le déploiement de la conception universelle des apprentissages. Elle note toutefois que les mécanismes mis en œuvre ne permettent pas au Collège, d'une part, de poser un jugement sur l'ensemble de son programme d'études et, d'autre part, à dégager un portrait global de son programme d'études pour en déterminer les forces et les points à améliorer. À cet égard, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande de mettre en œuvre sa PIEP et de se doter de mécanismes de façon à procéder à l'évaluation de son programme d'études selon les critères et la périodicité prévus dans sa politique. Elle lui rappelle également qu'elle lui recommande de se doter de mécanismes pour veiller, d'une part, à la pertinence de son programme d'études, notamment en suivant les taux d'admission à l'université de ses étudiants et en recueillant la perception de ses étudiants sur la formation reçue, et, d'autre part, à l'efficacité de son programme d'études, notamment en mettant en place un système d'information lui permettant de colliger et d'analyser des données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements. De plus, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de mettre en œuvre des mécanismes pour lui permettre d'avoir une vue d'ensemble de son programme d'études et une compréhension commune de ses exigences. En outre, elle lui rappelle qu'elle lui suggère de mettre en œuvre des mécanismes pour s'assurer qu'il dispose de données suffisantes de manière à dégager un portrait global de son programme d'études lui permettant d'en déterminer les forces et les points à améliorer, ainsi que les

actions qui en découlent. Enfin, elle rappelle qu'elle lui suggère d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEP par le conseil d'administration

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent partiellement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA constitue le principal mécanisme mis en œuvre par le Collège pour assurer l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. Le Collège dispose également de son code de conduite élaboré en cohérence avec la PIEA à l'intention des étudiants. Au cours de la visite d'audit, le Collège a dit souhaiter que le code de conduite devienne le document de référence sur lequel les professeurs et les professionnels responsables d'accompagner les étudiants dans leur cheminement scolaire s'appuient pour guider leurs interventions. Les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite permettent à la Commission de constater que les étudiants et les professeurs connaissent la PIEA et le code de conduite et adhèrent aux modalités qui y sont prescrites. La Commission remarque également que les modalités prévues dans la PIEA et dans le code de conduite guident les interventions des professeurs au regard de l'évaluation des apprentissages de leurs étudiants. La Direction des études de même que les professeurs et les professionnels responsables d'accompagner les étudiants dans leur cheminement scolaire interviennent dans la mise en œuvre de ces mécanismes.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

En ce qui a trait à la **justice** de l'évaluation des apprentissages, le Collège recourt aux plans de cours pour diffuser sa PIEA et son code de conduite auprès de ses étudiants. La Commission remarque à cet égard que le gabarit rendu disponible aux professeurs pour l'élaboration des plans de cours comprend des références à des articles de la PIEA de même que le code de conduite. La Commission rappelle également que chaque plan de cours est soumis à l'approbation de la Direction des études qui effectue le suivi auprès des professeurs si des modifications doivent être apportées. La PIEA et le code de conduite sont également présentés à tous les étudiants lors de la journée d'orientation à l'admission. Par ailleurs, le Collège dispose de divers moyens pour contribuer à l'impartialité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. À cet égard, la Commission souligne que les critères d'évaluation pour chacune des épreuves sont communiqués aux étudiants dans

le plan de cours et dans la planification des 15 semaines de cours. Ainsi, les gabarits rendus disponibles aux professeurs pour l'élaboration de ces documents prévoient notamment que la nature, le pourcentage et la description de chacune des évaluations prévues au cours de même que le contenu et les évaluations pour chacune des semaines du cours y sont inclus. Tout comme pour les plans de cours, la Commission rappelle que chaque planification des 15 semaines de cours est soumise à l'approbation de la Direction des études qui effectue le suivi auprès des professeurs si des modifications doivent être apportées. Le Collège met finalement en œuvre une procédure concernant le droit de recours et la révision de notes dont les étapes et les responsabilités sont prévues dans sa PIEA, que le Collège diffuse, en tout ou en partie, sous différentes formes auprès de ses étudiants. La politique prévoit une procédure distincte pour les révisions de notes en cours de session et pour celles en fin de session. Les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite démontrent que les étudiants connaissent leurs droits de recours en matière de révision de notes.

En ce qui a trait à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège encadre l'élaboration et l'approbation des plans de cours, des planifications des 15 semaines de cours et des évaluations finales de cours. Tout comme pour les plans de cours et les planifications des 15 semaines de cours, la Direction des études jette un regard sur chacune des épreuves finales de cours chaque session. Ainsi, en disposant du plan de cours, de la planification des 15 semaines de cours et de l'épreuve finale pour chacun des cours qu'il offre, le Collège détient les moyens nécessaires lui permettant de s'assurer, d'une part, du lien entre le contenu enseigné et l'évaluation des apprentissages et, d'autre part, du fait que l'évaluation des apprentissages permet aux étudiants de démontrer individuellement leur maîtrise des compétences. Concernant l'épreuve synthèse du programme d'études qu'il offre, le Collège balise son élaboration et son approbation. Ainsi, tous les professeurs, incluant ceux des disciplines de la formation générale, sont impliqués dans sa conception et sa validation. De plus, les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours, des planifications des 15 semaines de cours et des épreuves finales de cours s'appliquent au cours qui porte l'ESP comme à tous les cours offerts par le Collège. La visite a permis à la Commission de constater que les étudiants sont informés dès leur admission des modalités en lien avec l'ESP. Par ailleurs, le Collège dispose de divers moyens pour s'assurer de l'équivalence de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants si un cours est donné par plus d'un professeur. Ainsi, dans ces circonstances, les professeurs travaillent en étroite collaboration et utilisent les mêmes plans de cours, planifications des 15 semaines de cours et épreuves finales de cours. Finalement, la visite a amené la Commission à constater que le Collège dispose de moyens pour veiller à ce que les étudiants se voient accorder une note individuelle lors de la réalisation de travaux d'équipe.

La Commission souligne la pertinence des pratiques et l'utilité des outils que le Collège déploie pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. Elle

l'encouragement à poursuivre le développement et l'implantation de mécanismes lui permettant d'assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La visite a permis à la Commission de constater que le Collège procède à une révision de sa politique chaque session pour l'adapter aux pratiques observées chez ses intervenants. Ainsi, la PIEA a été actualisée à deux reprises au cours de la période d'observation sans toutefois que le conseil d'administration en adopte une nouvelle version. Au cours de la visite d'audit, le Collège a indiqué vouloir adopter une nouvelle version de sa PIEA au cours de l'année 2018. En effet, le Collège a affirmé souhaiter réviser sa politique pour l'harmoniser à son code de conduite dont la plus récente version est datée d'août 2017. Considérant l'importance d'une prise en charge institutionnelle de l'évaluation des apprentissages des étudiants, la Commission **suggère** au Collège d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEA par le conseil d'administration. À la lumière de ces observations, la Commission estime que la gestion des mécanismes démontre partiellement la capacité du Collège à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages des étudiants.

En somme, le Collège Centennial met en œuvre des mécanismes afin de veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, mais ne démontre pas toujours sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. À cet égard, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEA par le conseil d'administration. Outre la PIEA, la Commission souligne le code de conduite élaboré en cohérence avec cette politique à l'intention des étudiants. Elle note aussi les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des planifications des 15 semaines de cours de même que les pratiques et les outils encadrant la conception et la validation des épreuves finales de cours et de l'ESP. La Commission considère que tous ces mécanismes constituent des forces du Collège.

| |
|---|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages. |
|---|

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le *Plan de réussite 2016-2021* a constitué, au cours de la période d'observation, le principal mécanisme dont a disposé le Collège pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. Ce plan de réussite comprend cinq objectifs, tous accompagnés d'indicateurs institutionnels et de résultats attendus. Le premier objectif concerne le passage des étudiants vers le niveau collégial, le deuxième la diplomation à l'intérieur de délais fixés par les étudiants, le troisième les stratégies d'apprentissage, le quatrième les services de soutien et le cinquième la poursuite des études. La Direction générale, de concert avec la Direction des études, la spécialiste de la conception universelle des apprentissages, la conseillère des étudiants et les professeurs, est responsable de la mise en œuvre de ce mécanisme.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Dans son *Plan de réussite 2016-2021*, le Collège prévoit un mécanisme de **mise en œuvre** de sa planification liée à la réussite. Ainsi, des moyens, pour lesquels des responsabilités et un calendrier sont précisés, apparaissent sous chacun des objectifs fixés dans le plan de réussite. Parmi ces moyens, la Commission note les ateliers hebdomadaires à l'intention des étudiants de première session, l'application de la conception universelle des apprentissages à l'ensemble des cours et les mesures de soutien déployées auprès des étudiants présentant des besoins particuliers. Lors de la visite, la Commission a pu observer que plusieurs de ces moyens sont mis en œuvre. Par ailleurs, la Direction des études produit un plan de travail annuel. Par contre, celui-ci est sans lien explicite avec la planification liée à la réussite et n'est donc pas de nature à assurer une prise en charge systématique des objectifs institutionnels associés à la réussite. De plus, le Collège ne dispose pas d'outils, comme des plans de travail annuels, qui permettraient aux intervenants de lier les actions qu'ils mènent aux objectifs fixés dans le plan de réussite et, ainsi, de constater leur contribution à l'atteinte des objectifs institutionnels associés à la

réussite. En définitive, la Commission estime que le Collège devra exercer toutes ses responsabilités au regard de la mise en œuvre de sa planification liée à la réussite.

Dans son *Plan de réussite 2016-2021*, le Collège prévoit un mécanisme de **suivi des résultats** de sa planification liée à la réussite. Ainsi, des responsabilités sont déterminées concernant les données colligées et analysées chaque session, la rédaction de bilans annuels à la fin de chacune des années de mise en œuvre du plan de réussite de même que la production d'un rapport à l'échéance du plan de réussite. Lors de la visite, la Commission a pu consulter le bilan annuel élaboré au terme de l'année scolaire 2016-2017. Elle constate toutefois que ce document ne fait pas état des résultats obtenus en fonction des résultats attendus, mais rend plutôt compte des moyens mis en œuvre en lien avec chacun des objectifs du plan de réussite. Ce document présente également quelques statistiques, notamment sur les taux de réussite, de persévérance et de diplomation des étudiants. Cependant, les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite amènent la Commission à constater que, bien que le Collège procède au suivi de quelques indicateurs de réussite, ceux-ci ne sont pas explicitement liés aux objectifs du plan de réussite. La Commission considère donc que le Collège procède davantage au suivi de la mise en œuvre de ses moyens qu'au suivi des résultats obtenus en fonction des résultats attendus. En définitive, la Commission estime que le Collège devra exercer toutes ses responsabilités au regard du suivi des résultats de sa planification liée à la réussite.

La Commission reconnaît la préoccupation de l'ensemble des intervenants pour la réussite des étudiants, de même que la pertinence et l'utilité des pratiques déployées au cours du cheminement scolaire de ceux-ci. Toutefois, elle constate que le *Plan de réussite 2016-2021* ne guide pas les interventions menées en matière de réussite et que le degré de progression de ses objectifs n'est pas mesuré. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes pour veiller de manière systématique à la mise en œuvre et au suivi des résultats de son plan de réussite.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Dans son *Plan de réussite 2016-2021*, le Collège précise que les bilans annuels élaborés à la fin de chacune des années de sa mise en œuvre peuvent contenir des recommandations pouvant mener à des ajustements et devant être mises en œuvre au cours de l'année suivante. Le premier bilan annuel consulté lors de la visite par la Commission, celui élaboré au terme de l'année scolaire 2016-2017, ne consigne toutefois pas de recommandations susceptibles de mener à des ajustements. La visite a permis à la Commission de constater que plusieurs des moyens prévus au plan de réussite sont mis en œuvre. La Commission rappelle que les témoignages recueillis et les documents consultés lors de la visite l'amènent à constater que le plan de réussite n'est pas véritablement mis en œuvre et que le Collège n'effectue pas systématiquement le suivi de

ses résultats, ce qui l'empêche de procéder à sa révision et, au besoin, à son actualisation. À la lumière de ces observations, la Commission estime que la gestion des mécanismes démontre partiellement la capacité du Collège à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de sa planification liée à la réussite.

En somme, le Collège Centennial dispose de son *Plan de réussite 2016-2021* pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. La Commission constate par ailleurs qu'il ne démontre qu'en partie sa capacité à réviser et, le cas échéant, à actualiser ses mécanismes. Bien qu'elle souligne la préoccupation du Collège pour la réussite de ses étudiants de même que les pratiques déployées au cours du cheminement scolaire de ceux-ci, elle note que le plan de réussite ne guide pas les interventions menées en matière de réussite et que le degré de progression de ses objectifs n'est pas mesuré. À cet égard, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande de se doter de mécanismes pour veiller de manière systématique à la mise en œuvre et au suivi des résultats de sa planification liée à la réussite.

| |
|--|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite. |
|--|

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

En conclusion de son rapport d'autoévaluation, le Collège juge que ses mécanismes lui permettent, de façon générale, d'assurer la qualité de son programme d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification liée à la réussite. Il soutient que sa démarche d'autoévaluation l'a amené à dégager les forces de même que les points à améliorer pour chacune des composantes de son système d'assurance qualité.

La Commission note par ailleurs les observations du Collège sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. À cet égard, le Collège affirme qu'un de ses principaux enjeux est la collecte des données lui permettant de soutenir sa prise de décision. Au fil de son rapport d'autoévaluation et au terme de sa démarche d'autoévaluation, il constate que la disponibilité et l'organisation des données qu'il collige constituent un point à améliorer. Le Collège souligne également vouloir procéder à une gestion davantage intégrée de ses mécanismes, notamment afin de favoriser une compréhension commune du concept de qualité chez les membres de sa communauté. Enfin, il conclut en affirmant que l'objectif global de toutes les actions qu'il mène est de favoriser une culture de l'amélioration continue.

Plan d'action

Au fil de son rapport d'autoévaluation, le Collège formule des constats et des pistes d'action concernant les points à améliorer pour veiller à l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Au moment de la visite, quelques actions découlant de ces constats avaient été entreprises ou réalisées. La Commission note toutefois que le Collège n'a pas regroupé ces pistes d'action dans un plan d'action qui établit des priorités, qui précise un échéancier et qui attribue des responsabilités. Elle estime par ailleurs que la courte période d'observation qu'il a déterminée a empêché le Collège de parvenir à des constats lui permettant de veiller à l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. De plus, elle souligne que le fait que les constats ne soient pas organisés dans un plan d'action ne permet pas au Collège d'orienter les actions à mener. En conséquence, la Commission **invite** le Collège à regrouper ses actions dans un plan d'action comprenant des priorités, un échéancier et un partage des responsabilités.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège Centennial et la gestion qu'il en a faite *garantissent partiellement* l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège met en œuvre des mécanismes qui veillent à assurer la qualité de son programme d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification liée à la réussite.

D'abord, en ce qui concerne la qualité de son programme d'études, le Collège dispose de sa PIEP qui prescrit une évaluation continue à raison de quatre ou cinq cours évalués chaque session, pour amener le Collège à réaliser l'évaluation complète de son programme d'études en deux ans. Toutefois, la Commission constate qu'aucun rapport d'évaluation de programme, qu'il soit partiel ou complet, n'a été préparé au cours de la période d'observation. En conséquence, la Commission recommande au Collège de mettre en œuvre sa PIEP et de se doter de mécanismes de façon à procéder à l'évaluation de son programme d'études selon les critères et la périodicité prévus dans sa politique. Elle note par ailleurs que des pratiques veillent à la qualité de son programme d'études, notamment les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des planifications des 15 semaines de cours, de même que les pratiques et les outils implantés pour soutenir le déploiement de la conception universelle des apprentissages. Elle observe cependant des lacunes concernant les mécanismes destinés à assurer la qualité de certains aspects de son programme d'études. En conséquence, la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes pour veiller, d'une part, à la pertinence de son programme d'études, notamment en suivant les taux d'admission à l'université de ses étudiants et en recueillant la perception de ses étudiants sur la formation reçue, et, d'autre part, à l'efficacité de son programme d'études, notamment en mettant en place un système d'information lui permettant de colliger et d'analyser des données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements. Elle lui suggère également de mettre en œuvre des mécanismes pour lui permettre d'avoir une vue d'ensemble de son programme d'études et une compréhension commune de ses exigences ainsi que de mettre en œuvre des mécanismes pour s'assurer qu'il dispose de données suffisantes de manière à dégager un portrait global de son programme d'études lui permettant d'en déterminer les forces et les points à améliorer ainsi que les actions qui en découlent. Enfin, elle lui suggère d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEP par le conseil d'administration

Ensuite, en ce qui concerne la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, le Collège dispose de mécanismes, notamment le code de conduite, les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des planifications des 15 semaines de cours, de même que les pratiques et les outils encadrant la conception et la validation des

épreuves finales de cours et de l'ESP, en appui à la mise en œuvre de sa PIEA. La Commission considère que tous ces mécanismes constituent des forces du Collège. Elle lui suggère par ailleurs d'officialiser ses pratiques en s'assurant de faire adopter sa PIEA par le conseil d'administration.

Finalement, en ce qui a trait à sa planification liée à la réussite, le Collège dispose de son *Plan de réussite 2016-2021* pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels. Bien qu'elle note les pratiques déployées au cours du cheminement scolaire des étudiants, la Commission observe toutefois que le plan de réussite ne guide pas les interventions menées en matière de réussite et que le degré de progression de ses objectifs n'est pas mesuré. À cet égard, la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes pour veiller de manière systématique à la mise en œuvre et au suivi des résultats de sa planification liée à la réussite.

La Commission rappelle que le Collège, au fil de son rapport d'autoévaluation, a formulé des constats concernant les points à améliorer pour veiller à l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Elle constate toutefois qu'il n'a pas élaboré de plan d'action à partir de ces constats. La Commission invite donc le Collège à regrouper ses actions dans un plan d'action comprenant des priorités, un échéancier et un partage des responsabilités.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Centennial a pris connaissance de la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Il a fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer relevés dans le rapport d'évaluation. Ainsi, le Collège s'est doté d'un plan d'action dont il effectue le suivi en continu et auquel il apporte des ajustements, au besoin. Ce plan d'action a été transmis à la Commission. Ainsi, concernant les mécanismes assurant la qualité de son programme d'études, le Collège compte notamment réviser et actualiser sa PIEP et améliorer sa collecte et son analyse des données provenant des universités. Pour ce faire, il a confié à une personne la responsabilité de suivre les taux d'admission de ses étudiants à l'université, de les compiler et les analyser et de les intégrer dans un rapport sur la qualité de son programme d'études. De plus, il prévoit systématiser son analyse des taux de réussite afin de les comparer avec l'ensemble des collèges à partir de 2019-2020. Par ailleurs, concernant les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, le Collège entend notamment réviser et actualiser sa PIEA et s'assurer que les modalités portant sur les plans de cours prévues dans sa politique soient appliquées. Finalement, concernant les mécanismes assurant la qualité de sa planification liée à la réussite, le Collège souhaite, dans un premier temps, s'assurer que son *Plan de réussite 2016-2021* correspond toujours à son contexte.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME